



Assemblée générale

Session extraordinaire d'urgence

36^e séance

Vendredi 16 janvier 2009, à 18 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La séance est ouverte à 18 h 55.

Point 5 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Projet de résolution (A/ES-10/L.21)

Le Président (*parle en anglais*) : Sur la base d'informations fournies par le Secrétariat, selon lesquelles Israël a demandé un vote et il n'y a pas de consensus sur le texte publié sous la cote A/ES-10/L.21, et conformément à l'article 36 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je n'ai pas d'autre choix que de ne plus parrainer le projet de résolution A/ES-10/L.21.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Suite à votre récente annonce, Monsieur le Président, du retrait de votre parrainage du projet de résolution A/ES-10/L.21, je tiens à vous informer que mon pays, l'Équateur, souhaite désormais parrainer ce projet de résolution. En outre, plusieurs autres pays se sont joints à l'Équateur pour parrainer le projet de résolution. Ces pays sont le Venezuela, l'Indonésie, la Malaisie, la Syrie, l'Algérie, le Nicaragua et le Sénégal.

À cet égard, nous demandons que l'Assemblée générale se prononce maintenant sans plus attendre sur

le projet de résolution publié sous la cote A/ES-10/L.21, en ne prenant en compte que la révision suivante du paragraphe 1. Je vais lire la révision en anglais comme le texte distribué à l'origine par le Président de l'Assemblée générale était en anglais.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Exige le respect sans condition de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, appelle à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu et au retrait immédiat et sans condition des forces israéliennes de Gaza, et appelle à la fourniture et à la distribution sans entrave dans toute la bande de Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte pour une motion d'ordre.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Bien que vous ayez annoncé, Monsieur le Président, à la fin de la dernière séance ici à l'Assemblée générale que vous accorderez du temps pour des consultations ayant lieu entre l'Union européenne, la Palestine et d'autres pays, je vois que vous avez décidé de donner la parole à l'Équateur avant moi, alors que j'avais demandé la parole avant. Je respecte pleinement votre décision et votre opinion, mais je pense néanmoins que nous avons déjà un accord parmi une grande partie des membres de l'Assemblée générale sur un autre texte qui a eu

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



quelques amendements sous votre direction et aussi grâce au fait que vous nous avez donné une demi-heure, qui a été portée à une heure. Je pense que ceci doit être traité avec respect.

Monsieur le Président, vous nous avez donné le mandat et vous nous avez donné le temps pour le négocier, et maintenant, vous nous demandez d'engager le processus sur une autre voie. Je ne pense pas que cela soit juste. Même si je me suis toujours rallié à votre jugement, et même si j'ai toujours respecté votre opinion, je ne pense pas que ce soit la voie à suivre dans cette assemblée.

Monsieur le Président, vous nous avez donné le temps de négocier, et nous avons négocié. Nous sommes parvenus à un accord sur le texte. Il y a eu des amendements – bien sûr, nous avons dû tenir compte de l'avis de chacun d'entre nous – mais nous devons maintenant forger un nouveau consensus sur ce projet de résolution. Je suis sûr que nous n'allons pas parvenir à un consensus, car une délégation a demandé que le projet de résolution soit mis aux voix.

C'est la première fois que je vois cette pratique extraordinaire appliquée. Cela fait 15 ans que je travaille ici, toute ma carrière en fait, mais c'est l'une des rares fois où je vois le Président autoriser des États Membres à procéder à des négociations débouchant sur un accord, pour permettre finalement – malgré l'accord auxquels nous sommes parvenus – à d'autres délégations de présenter une autre projet de résolution, alors que nous savons qu'il ne recueillera pas plus de 70 voix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prierais le représentant de l'Égypte de se calmer.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : C'est entendu.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Égypte m'accuse de manquer de respect. Je me permets de lui rappeler que le respect doit être réciproque. Je ne l'ai pas vu. Je ne suis jamais celui qui voit si quelque chose a été levée. Je me contente de faire ce qui est écrit. J'ai lu les notes qui m'ont indiqué que l'Équateur avait la parole. Je prie donc le Représentant permanent de l'Égypte de faire preuve de respect à mon égard. Il profère des accusations contre moi sans savoir de quoi il parle.

Il a également dit qu'il avait besoin de temps pour négocier. Je ne sais pas ce qu'il a négocié. J'ai dit ici, très franchement, à mes frères et sœurs de

l'Assemblée générale que l'Union européenne avait demandé du temps pour négocier – Dieu seul sait sur quoi – et je leur ai donné. Je ne savais donc pas à quoi m'attendre ou même ce qu'ils faisaient. Je parle de l'Union européenne. Je ne savais pas qu'il faisait partie de l'Union européenne. Je vous en prie donc.

On me dit que le représentant de la République arabe syrienne demande la parole.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Ne soyez pas fâché, Monsieur le Président. Ne prenez pas ombrage de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons après les deux jours de débats intenses, sincères et de fond que vous avez conduits avec compétence, sagesse et patience à la présidence de l'Assemblée générale en vue de parvenir à un consensus. Il est difficile, voire impossible, d'y parvenir, mais vous n'avez épargné aucun effort. Vous n'avez épargné aucun effort, et nous vous en remercions. Vous avez essayé de parvenir à un accord sur un texte qui doit, en principe, montrer tout ce que la communauté internationale fait pour le peuple palestinien blessé, qui est massacré à Gaza.

Ne vous fâchez pas, mon Père, vous qui êtes honnête et sincère, car la lutte du bien contre ses ennemis a toujours été la raison pour laquelle nous sommes sur cette terre. C'est un combat que les forces de l'obscurantisme et de l'ignorance ne pourront pas gagner, malgré leur procrastination, leurs mensonges et leurs falsifications.

Ne vous fâchez pas, Monsieur le Président. Vous vous êtes efforcé d'être un modèle pour nous tous, et même si nous comprenons les réticences de certains, vous avez contraint ceux qui ne sont pas d'accord avec vous – ils sont peu nombreux parmi nous – à vous respecter et vous tenir en haute estime, même s'ils ont tenté de compliquer votre direction de la présente session. Nous savons que les divergences d'opinions ne remettent pas en cause les bonnes relations.

Monsieur le Président, en vérité, vous avez rétabli la crédibilité de cette organisation internationale. Grâce à votre fière aura d'humanité, vous avez soulagé la souffrance des innocents, enfants, femmes et personnes âgées de Gaza, brûlés vifs par l'impitoyable machine de guerre israélienne.

J'appuie la demande de la Représentante permanente de l'Équateur – je m'y associe même – et je souhaite que l'on adopte exactement ce qu'elle a dit, mot pour mot. Nous devons tous servir la Charte des

Nations Unies, pas seulement trouver les moyens de la contourner ou de manœuvrer pour parvenir à nos fins. Comme je l'ai déjà dit, des personnes sont en train de mourir. C'est la raison pour laquelle certains parmi nous demandent plus de temps.

Mais nous ne pouvons plus attendre. À Gaza, des innocents sont les proies de la bête israélienne. C'est une question de morale; il ne s'agit pas de négocier sur tel ou tel terme.

M. Palouš (République tchèque) (*parle en anglais*) : À dire vrai, je dois dire que la conversation que nous avons actuellement m'attriste beaucoup. Je parle au nom de l'Union européenne, et j'appuie vigoureusement ce que le représentant de l'Égypte a dit. Nous avons travaillé très dur toute la journée pour parvenir à un consensus sur un texte important. Nous avons travaillé dur avec l'Observateur permanent de la Palestine. Nous avons travaillé dur pour parvenir à un texte équilibré à même de générer un consensus au sein de cette assemblée. Nous espérons donc que ce texte, qui se trouve sur votre bureau, Monsieur le Président, sera examiné conformément à la procédure établie, et nous sommes plus que disposés à expliquer ce qu'il contient. Je voudrais annoncer que ce texte jouit de l'appui de toute l'Union européenne.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je ne veux pas entrer dans les détails. Ma délégation approuve ce qui a été dit par la Représentante permanente de l'Équateur. Je voudrais que la République islamique d'Iran figure parmi les auteurs du projet de résolution. J'appuie pleinement la révision proposée par la représentante de l'Équateur. En outre, la déclaration qui a été faite par le Représentant permanent de la République arabe syrienne correspond aux faits.

Je ne souhaite pas entrer dans les détails ou expliquer davantage cette question, le caractère urgent de celle-ci étant évident pour nous tous ici présents. Comme le Président l'a indiqué, chaque minute compte pour la vie de nombreux civils innocents, y compris des femmes et des enfants, dans la bande de Gaza. C'est pourquoi, une fois encore, ma délégation appuie pleinement le projet de résolution coparrainé par la représentante de l'Équateur. Je voudrais également vous demander, Monsieur le Président, que l'Assemblée se prononce sur le projet de résolution.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous souhaitons vous remercier très chaleureusement et

très sincèrement de tous les efforts que vous avez déployés pour que cette assemblée générale puisse, à la présente session extraordinaire d'urgence, adopter un projet de résolution bénéficiant de l'appui le plus large possible. Vous avez agi avec transparence et avez assumé la responsabilité de permettre à l'Assemblée générale d'exercer l'autorité que lui confère la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte historique, votre rôle passera à la postérité. Soyez assuré de ce que votre nom sera gravé dans les annales de l'histoire contemporaine, puisque nous nous trouvons précisément à un moment crucial où cet organe doit se prononcer avec impartialité et, avant tout, en servant les intérêts de la paix et de la solidarité internationales.

Comme toutes les délégations le savent, la République bolivarienne du Venezuela a, lors de son exposé de la position officielle du Gouvernement vénézuélien ce matin, proposé quelques ajouts au texte présenté hier par le Président. Par conséquent, toutes les délégations sans exception ont eu la possibilité de consulter leur capitale et leur groupe régional, et d'examiner soigneusement le texte présenté par le Président. C'est pourquoi ce texte doit être mis aux voix.

À cet égard, je souhaite rappeler que la délégation vénézuélienne a proposé six amendements au projet de résolution présenté par le Président, et je me permets de les rappeler, bien qu'ils figurent dans le document officiel distribué par la présidence ce matin, qui reprend précisément, aussi bien en espagnol qu'en anglais, les propositions de la République bolivarienne de Venezuela.

Nous avons présenté officiellement un certain nombre d'amendements qui, à notre avis, amélioreraient le projet de résolution présenté par le Président. Par exemple, nous exigeons le retrait de la Puissance occupante, Israël, de la bande de Gaza et le respect immédiat et inconditionnel de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Nous demandons aussi que le projet comprenne l'exigence d'un retrait immédiat et inconditionnel des forces militaires israéliennes de la bande de Gaza. Nous exigeons que la Puissance occupante, Israël, lève le blocus économique et militaire qu'il impose au territoire occupé de Gaza et rouvre immédiatement les postes frontière vers Gaza pour permettre l'accès de l'aide humanitaire et la libre circulation des personnes.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Algérie a demandé la parole pour présenter une motion d'ordre.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : Je prie le représentant de la République bolivarienne de Venezuela de bien vouloir m'excuser d'avoir demandé la parole.

Je souhaite vous demander respectueusement, Monsieur le Président, de demander aux délégations qui sont en consultation dans la salle alors que l'Assemblée générale est en plein débat de montrer du respect pour l'Assemblée et de regagner leurs sièges.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande aux représentants des différentes délégations de bien vouloir ne pas gêner les travaux de l'Assemblée générale et, s'ils souhaitent procéder à des consultations, d'avoir la courtoisie de le faire à l'extérieur.

Je prie le représentant de la République bolivarienne du Venezuela de bien vouloir reprendre la parole.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) : Monsieur le Président, je vous remercie de nous rappeler qu'il convient de respecter les règles qui régissent le fonctionnement de cet organe.

La proposition vénézuélienne appelait également l'UNICEF et toutes les institutions concernées par l'aide humanitaire de mettre au point un programme d'assistance aux enfants et aux adolescents palestiniens touchés par les traumatismes de la guerre. Enfin, nous demandions aussi que la résolution appuie expressément la résolution du Conseil des droits de l'homme du 12 janvier 2009 sur les graves violations des droits de l'homme après l'occupation de la Palestine, y compris la récente occupation de la région de Gaza. Toutefois, je souhaite indiquer officiellement que la délégation vénézuélienne a décidé de ne pas insister sur ces amendements, même si elle estime que certains d'entre eux pourraient enrichir le texte.

En conséquence, nous souscrivons à la décision de la délégation équatorienne de reprendre le texte du Président. Nous estimons que le texte représente un effort majeur et que le Président a agi avec correction, dignité et respect et a donné la possibilité aux délégations, après consultation de leur capitale et leur groupe régional, de s'exprimer sur ce projet de résolution. Par conséquent, nous nous félicitons de ce projet de résolution dont l'Équateur s'est désormais porté coauteur ainsi que de la modification présentée

par son représentant devant cette instance, et les appuyons vivement.

Comme les membres le savent, l'unique différence réside dans le fait que l'Équateur propose l'exigence d'un retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes occupant illégalement le territoire palestinien. C'est ce que demande le monde entier. Même les Nations Unies ne peuvent pas remplir leur rôle en matière d'aide humanitaire si le peuple palestinien à Gaza reste occupé, à la fois sur le plan naval, terrestre et aérien.

Pour résumer, il nous paraît indispensable que cette instance se prononce pour le retrait immédiat et sans condition de l'armée israélienne de la bande de Gaza. Je souhaite en appeler ici à la conscience de toutes les délégations du monde, en particulier des délégations du monde arabe, des pays de la Ligue des États arabes – et je m'exprime ici avec le cœur, au nom du peuple vénézuélien – pour qu'elles souscrivent à cette modification.

Cela restera dans les annales de cette organisation pour la postérité. Qui pourrait accepter que les forces d'occupation israéliennes continuent à commettre les crimes qu'elles commettent actuellement à l'encontre du peuple palestinien? Qui pourrait appuyer la poursuite de l'occupation illégale par Israël? C'est un défi que tous les pays doivent relever. C'est pourquoi nous appuyons très énergiquement le projet de résolution qui nous est maintenant présenté par la délégation équatorienne, avec la modification qu'elle a proposée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à notre frère, l'observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à adresser, pour la centième fois, les remerciements du peuple palestinien pour votre position de principe courageuse, aussi bien pour avoir convoqué la reprise de cette session extraordinaire d'urgence que pour essayer de votre mieux de parvenir à une résolution de quasi-consensus qui enverra le message le plus vigoureux possible à Israël, au point que pratiquement toute la communauté internationale est unie pour demander à Israël de mettre fin immédiatement à l'agression perpétrée contre notre peuple, sur la base de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

J'ai agi comme un fils fidèle en suivant vos instructions et en négociant de bonne foi avec un bloc très important des Nations Unies – les Européens – afin de ne pas faire à Israël le cadeau de diviser l'Assemblée générale, mais de l'acculer en faisant en sorte que l'Assemblée générale soit unie pour exiger l'exécution de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, en commençant par un cessez-le-feu immédiat.

À cet égard, je tiens à remercier tous les membres présents, parce qu'ils ont tous appuyé notre peuple héroïque à Gaza, qui combat et déverse son sang en raison de l'agression perpétrée par Israël contre notre peuple. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts de chacun. Je n'observe pas de division au sein de l'Assemblée générale, à l'exception d'Israël, qui est le seul pays refusant de se conformer à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. À cet égard, je remercie ma sœur, l'Ambassadrice de l'Équateur, l'Union européenne et vous tout spécialement, Monsieur le Président, car vous avez mené ces efforts en vue de parvenir à une heureuse conclusion. Cette conclusion doit être un succès.

J'en appelle à toutes les personnes présentes dans cette salle. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas que les pays soient en concurrence les uns avec les autres pour montrer à quel point ils sont fidèles au peuple palestinien. Nous savons que l'Assemblée est vraiment indignée par ce que vit notre peuple, et nous la remercions pour cette position. Nous appelons tous les membres à appuyer ce texte que l'Assemblée m'a chargé de négocier avec le Groupe des États d'Europe. Je considère que le texte auquel nous sommes parvenus, qui ne constitue pas un changement radical par rapport au texte initial, qui est fidèle à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et qui exige un cessez-le-feu immédiat, est un texte que nous pouvons accepter.

Il est évident que si cela ne tenait qu'à nous, nous voudrions un projet de résolution plus énergique qui exigerait plus de choses. Mais, pour ma part, je veux défendre les intérêts de mon peuple de Gaza de façon appropriée et tenter de mettre fin immédiatement à ce carnage et aux atrocités commises par les Israéliens contre mon peuple, et il faudra pour cela l'unité de toute l'Assemblée générale contre Israël et que l'on laisse de côté tous les points de détail – bien qu'il s'agisse de questions importantes.

Au nom du peuple palestinien, au nom de nos frères et sœurs de Gaza, je lance un appel à

l'Assemblée pour qu'elle reste unie derrière ce texte, qui pourrait alors faire l'objet d'un consensus quasi total, et pour qu'elle l'adopte ce soir afin d'isoler Israël et de ne pas lui faire le cadeau de diviser l'Assemblée générale sur la question de savoir quel pays est le plus dévoué ou non à l'égard du peuple palestinien. Nous sommes tous préoccupés par le sort du peuple palestinien, et j'exhorte l'Assemblée à accepter ce texte, à le mettre aux voix et à l'adopter par pratiquement 190 voix. Ce serait le message le plus vigoureux et le plus énergique que l'Assemblée pourrait envoyer au peuple palestinien. J'espère qu'elle va le faire et j'espère que nous allons le faire tout de suite.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie notre frère de Palestine pour sa déclaration, claire, courageuse et importante.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je pense que nous avons tous entendu notre frère de Palestine demander un vote immédiat et l'appui le plus vaste possible pour la proposition qui a été faite. Par conséquent, nous allons passer immédiatement au vote.

Je donne la parole à l'Égypte pour une motion d'ordre.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Après avoir entendu l'appel émouvant lancé par le représentant de la Palestine en faveur du texte qui a été négocié entre la Palestine et l'Union européenne, et non en faveur du texte qui a été présenté par l'Équateur et d'autres délégations, je pense que nous devons suivre notre cœur et notre esprit pour appuyer la cause palestinienne et ce texte qui a été négocié toute la journée avec l'Union européenne. Je pense que le texte demandé par l'Ambassadeur Mansour a été remis au Secrétariat, et que ce texte complet couvre tous les aspects du projet de résolution se fondant sur la proposition que vous avez retirée, Monsieur le Président.

C'est pourquoi j'ai été le premier à lever mon panonceau. Le fait que l'Équateur soit inscrit dans vos notes, Monsieur le Président, ne me concerne pas. Cela concerne votre personnel, qui n'a pas attendu que les panonceaux soient levés et qui a inscrit dans vos notes qu'il fallait donner la parole à l'Équateur avant moi. Ce ne sont pas ces règles qui s'appliquent dans cette assemblée.

Avec toute l'humilité et le respect que je vous dois, je vous demande d'appuyer ce qu'a dit le

représentant de la Palestine. Nous devons mettre aux voix le texte qui a été négocié et pour lequel vous nous avez donné le temps de négocier. Le texte complet a été remis au Secrétariat. Je demande au Secrétariat de distribuer ce texte aux membres pour qu'ils se rendent compte qu'il est quasiment identique au texte que vous aviez présenté, avec certains ajustements mineurs qui ont été effectués en vue d'obtenir les 180 ou 190 voix que souhaite l'Ambassadeur de la Palestine. Faute de quoi nous risquons de diviser l'Assemblée générale en de nombreuses catégories, ce qui permettrait alors à Israël de fuir ses responsabilités et de passer outre à toutes les mesures que nous tentons d'obtenir dans cette assemblée.

Je m'associe donc au représentant de la Palestine pour demander que le projet de résolution qui a été négocié entre la Palestine et l'Union européenne, avec la participation de nombreux autres pays, soit mis aux voix en premier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que lorsque deux propositions différentes sont soumises à l'Assemblée générale, cette dernière se prononce logiquement tout d'abord sur la proposition qui a été présentée en premier. Je précise que c'est là mon interprétation. C'est ce qui figure dans le règlement intérieur, que les représentants peuvent lire.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Shaaban (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : L'article 91 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale se lit comme suit :

« Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, l'Assemblée générale, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions selon l'ordre dans lequel elles ont été présentées. Après chaque vote, l'Assemblée générale peut décider si elle votera ou non sur la proposition suivante. »

Le Secrétariat estime que l'expression « à moins qu'elle n'en décide autrement » donne lieu à deux options possibles : soit voter selon l'ordre dans lequel les propositions ont été faites, soit, si cette solution est contestée, voter pour décider laquelle des propositions doit être mise aux voix en premier.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je crois pouvoir dire qu'il y a une certaine confusion parce qu'on nous demande de nous prononcer sur un

nouveau projet de résolution dont nous n'avons pas pris connaissance et dont nous ne comprenons pas bien s'il est présenté par l'Égypte ou par l'Union européenne. Nous n'avons pas le texte sous les yeux. Avec tout notre respect, je pense que les choses sont assez confuses.

Le seul projet de résolution dont il est clair que nous discutons et au sujet duquel un léger amendement a été apporté est celui, d'après ce que je comprends, de l'Équateur. Je voudrais donc demander quelques minutes de réflexion, car à l'évidence l'Équateur ne peut pas prendre une décision sur un projet de résolution qu'il a présenté en concertation avec d'autres pays, alors que ceux-ci n'ont pas encore exprimé leur opinion sur la question.

Par conséquent, Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir nous accorder quelques minutes au moins. L'Équateur formule cette requête afin de pouvoir consulter les autres pays coauteurs du projet de résolution.

Cette demande vaut également pour ce qui est du projet de résolution dont parle le représentant de l'Égypte, puisque nous sommes sur le point de nous prononcer sur un projet de résolution que nous ne connaissons pas et dont, de plus, nous ne comprenons pas bien qui le présente. Autrement dit, qui soumet ce texte? Où est-il? Tous les États Membres n'ont pas eu la possibilité de voir ce texte et je crois qu'il faut nous laisser le temps de le faire. Ensuite, nous pourrions nous concentrer sur de prétendues batailles de procédure pour savoir qui a brandi sa pancarte en premier, quel pays, etc. Mais je peux vous certifier, Monsieur le Président, que dès que vous avez prononcé le mot « withdraw » en anglais, l'Équateur a immédiatement levé sa pancarte. De plus, l'Équateur est un pays qui n'a pas l'habitude de céder à de quelconques manœuvres d'intimidation. Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Président, je voudrais donc vous demander de nous laisser le temps, tout d'abord, de voir le projet de résolution sur lequel nous sommes censés nous prononcer alors que nous ne le connaissons pas, que nous ne l'avons jamais vu et que nous ne savons pas bien qui l'a négocié.

Le Président (*parle en espagnol*) : Les observations de la représentante de l'Équateur me paraissent tout à fait raisonnables. Je ne savais pas que les membres ne disposaient même pas du texte du projet de résolution qui est soumis au vote. Dans tous

les cas, il me semble approprié d'accorder 10 minutes pour en prendre connaissance.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Je crois que les esprits sont un peu en train de s'échauffer. Nous travaillons tous dans le même but, à savoir apporter notre soutien à la population palestinienne. Comme nous l'avons déjà dit, compte tenu du fait que la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité a été adoptée par 14 voix avec une abstention, et que le pays s'étant abstenu a, lors de son explication de vote, indiqué qu'il appuyait les dispositions de la résolution, il s'agit d'une quasi-unanimité.

Le but n'est pas de se quereller avec la charmante Ambassadeur de l'Équateur. Nous allons tous deux dans la même direction mais sur deux voies séparées. Il y a quelque confusion à propos du projet de résolution sur lequel nous votons.

En ce cas, nous demandons au Secrétariat de faire d'abord circuler le projet de résolution qui lui a été remis. L'Ambassadeur de l'Équateur a demandé qui parraine ce projet. Ce texte a été négocié entre la Palestine et l'Union européenne et, puisque la Palestine n'est pas encore un État Membre à part entière, l'Égypte le présente en son nom.

Je voudrais appuyer la demander de M^{me} Espinosa concernant une suspension de séance de 10 à 15 minutes, après quoi nous reprendrons le travail. Je voudrais également vous demander, Monsieur le Président, d'examiner notre projet de résolution en premier. Conformément au texte cité par le Secrétaire général adjoint, et notamment à l'expression « à moins qu'elle n'en décide autrement », je demande formellement qu'il soit procédé à un vote sur ce projet, à moins que nous ne parvenions à un autre accord durant la suspension, et de le prendre pour base de nos discussions puisque ce projet va recueillir 180 voix à l'appui du peuple palestinien. Nous sommes tout à fait convaincus que ce projet est le meilleur texte que nous puissions adopter.

Nous acceptons donc la proposition de M^{me} Espinosa de suspendre la séance 15 minutes ou jusqu'à ce que le projet de résolution ait été distribué et que chacun ait pu se rendre compte qu'il contient exactement ce qui figurait dans le projet équatorien. Le libellé de notre projet est quasiment identique, seul le contexte diffère et il se trouve que ce texte est acceptable pour tout le monde au sein de l'Assemblée.

M. Ripert (France) : Je voudrais simplement dire que je crois que nous avons entendu de la part de l'Ambassadeur de Palestine une intervention extrêmement émouvante. Je crois que la France n'a pas besoin d'apporter des preuves des efforts qu'elle fournit avec l'ensemble de ses partenaires de l'Union européenne pour essayer d'obtenir le plus vite possible un cessez-le-feu, et un cessez-le-feu durable, qui permette la paix non seulement tout de suite en Palestine à Gaza, mais aussi demain pour l'ensemble de la région. Je pense que nous devons écouter l'Ambassadeur de Palestine. Je pense que l'Ambassadeur d'Égypte, qui a présenté le texte au nom de la Palestine, a parfaitement résumé notre pensée.

Je pense qu'il faut, si vous le voulez bien Monsieur le Président, arrêter ce débat, suspendre la séance. Vous avez le texte et vous pouvez, Monsieur le Président, proposer à l'Assemblée générale de se prononcer sur le texte qui a été négocié par l'Union européenne et par la Palestine. Je souhaite que vous le fassiez très clairement au nom de la France. Nous pouvons intervenir 27 fois si c'est nécessaire. Je crois que cela n'est pas la peine et qu'il serait plus digne d'écouter aujourd'hui, maintenant, tout de suite l'Ambassadeur de Palestine et, après une brève interruption qui permette à l'ensemble des délégations d'avoir ce texte, qui a été donné au Secrétariat il y a déjà près d'une heure quand même, de passer tout de suite au vote sur ce texte.

M. Palouš (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je tenais simplement à exprimer de nouveau notre appui à la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Égypte. En fait, ce texte n'est en aucun cas nouveau ou un mystère, il s'agit de votre texte, Monsieur le Président, à partir duquel nous avons travaillé. Je pense donc que la base de ce texte est très proche de celui coparrainé par l'Ambassadeur de l'Équateur. Mais ce texte peut véritablement susciter le consensus et nous avons suivi vos instructions en associant pleinement l'Union européenne, avec toute sa puissance, à ce projet. J'espère donc qu'après la pause, ce texte sera pris en considération.

Le Président (*parle en anglais*) : Si ce texte est si proche de l'autre, pourquoi était-il nécessaire?

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Il s'agit simplement d'une question de procédure. Tous ceux qui ont beaucoup d'expérience et qui sont ici depuis de nombreuses années savent que l'on ne peut pas se prononcer sur un projet de résolution quand celui

qu'il remplace n'a pas été retiré. Autrement dit, le projet de résolution qui avait été présenté officiellement et que tout le monde connaît bien, y compris la révision de son premier paragraphe, est celui que l'Équateur présente. Nous n'allons pas dire tout simplement : « Non, nous allons voter sur le projet de résolution présenté par l'Union européenne et négocié avec la Palestine et d'autres pays ». Je tiens seulement à ce qu'il soit établi que le projet de résolution qui avait été introduit en premier – je suis ici l'article 84 du Règlement intérieur sur le vote – est le premier projet de résolution qui a été présenté avec la révision que ma délégation a lue. Un autre projet de résolution ne peut pas simplement apparaître, puis être mis aux voix. Ici, nous devons suivre le Règlement intérieur que tous les pays doivent respecter, grands et petits.

Le Président (*parle en espagnol*) : C'est exactement ce que j'ai dit il y a une demi-heure.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ne perdons pas plus de temps, s'il vous plaît. Je vais suspendre la séance pour 15 minutes.

La séance, suspendue à 19 h 45, est reprise à 20 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis désolé, mes chers frères et sœurs, mais l'autre groupe a demandé quelques minutes supplémentaires. Je suspends donc une nouvelle fois la séance.

La séance, suspendue à 19 h 45, est reprise à 20 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Y a-t-il des résultats à présenter à l'Assemblée?

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous remercions de nous avoir accordé ces quelques minutes – beaucoup moins de temps que celui accordé à l'Union européenne – pour débattre des amendements.

Nous avons consulté les pays qui ont parrainé le projet de résolution A/ES-10/L.21, tel que révisé oralement par l'Équateur, afin d'entendre les différents avis, parce que nous sommes convaincus qu'il nous faut faire preuve d'esprit de coopération et de bonne volonté et, surtout, en pensant au bien-être du peuple palestinien.

Au fond, l'Équateur souhaite proposer que nous revenions au texte original. L'Équateur est disposé, pour parvenir à un accord, à retirer sa proposition de

révision orale seulement si cette proposition est acceptée par l'Égypte et par l'Union européenne. En d'autres termes, nous proposons de mettre aux voix le texte de la proposition originale. En outre, nous proposons de retirer la révision proposée par l'Équateur avec l'appui de plusieurs autres pays, afin d'obtenir le consensus le plus large possible et, bien entendu, en tenant compte des demandes du représentant de la Palestine.

Telle est la position de l'Équateur, et, bien entendu, nous demanderons alors immédiatement que le texte original soit mis aux voix.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Si je comprends bien ma voisine, le groupe des coauteurs de la révision proposée par l'Équateur avant la suspension de séance insiste encore pour que le texte original soit mis aux voix, mais sans la révision orale.

À cet égard, compte tenu de l'appel lancé par le représentant de la Palestine, à la suite des discussions et des consultations officieuses auxquelles presque toutes les délégations présentes dans cette salle ont participé, et gardant à l'esprit la cause palestinienne et la nécessité d'obtenir le plus grand nombre de voix possible pour le projet de résolution que j'ai présenté, je demande, conformément à l'article 91 du Règlement intérieur, que le projet de résolution publié sous la cote A/ES-10/L.21/Rev.1 soit mis aux voix avant le projet de résolution présenté par l'Équateur et d'autres pays.

Nous pensons que notre projet de résolution recueillera 180 voix. Il est pratiquement identique au projet de résolution proposé par la représentante de l'Équateur. C'est pourquoi nous pensons que si nous voulons promouvoir la cause du peuple palestinien et la fin des attaques dirigées contre les Palestiniens, la fourniture de l'aide humanitaire, la levée du blocus et l'accès sans entrave au peuple palestinien, notre projet de résolution devrait être mis aux voix en premier. Je demande, au titre de l'article 91 du Règlement intérieur, que l'on procède à un vote de procédure à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie de deux propositions : la proposition figurant dans le document A/ES-10/L.21 et la proposition du représentant de l'Égypte, qui a demandé que l'on vote d'abord sur son texte.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

M. Shaaban (Secrétaire général adjoint du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je vous rappelle que l'article 91 est libellé comme suit :

« Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, l'Assemblée générale, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions selon l'ordre dans lequel elles ont été présentées. Après chaque vote, l'Assemblée générale peut décider si elle votera ou non sur la proposition suivante. »

Conformément à l'article 91, l'Assemblée générale devrait commencer par examiner le projet de résolution publié sous la cote A/ES-10/L.21. Toutefois, compte tenu de la demande formulée par le représentant de l'Égypte, l'Assemblée se prononcera d'abord sur cette demande.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons commencer par mettre aux voix la demande formulée par le représentant de l'Égypte, tendant à ce que la priorité soit donnée à son projet de résolution, figurant dans le document A/ES-10/L.21/Rev.1.

Nous allons commencer les opérations de vote. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire

démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Bolivie, Brunéi Darussalam, Cuba, Équateur, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Nicaragua, République arabe syrienne, Venezuela (République bolivarienne du)

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Barbade, Belize, Bhoutan, Botswana, Côte d'Ivoire, Grenade, Guyana, Haïti, Inde, Jamaïque, Lesotho, Myanmar, Népal, Niger, Pakistan, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Yémen

Par 112 voix contre 10, avec 20 abstentions, la motion est adoptée.

[Les délégations de Malte et de la Tunisie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour, et la délégation de Djibouti a informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix la proposition du représentant de l'Égypte, publiée sous la cote A/ES-10/L.21/Rev.1. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya,

Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Nauru, Venezuela (République bolivarienne du)

S'abstiennent :

Australie, Canada, Côte d'Ivoire, Équateur, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nigéria, République arabe syrienne

Par 142 voix contre 4, avec 8 abstentions, le projet de résolution A/ES-10/L.21/Rev.1 est adopté (résolution ES-10/18).

[La délégation de Djibouti a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation de Micronésie a informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre; et la délégation de la République bolivarienne du Venezuela a informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Cap-Vert pour une motion d'ordre.

M. Lima (Cap-Vert) (*parle en anglais*) : J'ai un petit problème. J'ai voté, mais mon vote n'a pas été enregistré. Les représentants du Secrétariat sont venus m'expliquer que mon pays n'avait pas payé ses arriérés et que c'est pour cette raison que son nom n'est pas apparu au tableau. Je voudrais demander au Secrétariat pourquoi il en est ainsi. Je n'en comprends pas la raison puisque je n'ai pas reçu la lettre obligatoire que

le Secrétariat doit envoyer dans ce cas. Les noms du Bangladesh, de l'Afghanistan et des Comores, qui figurent sur la même liste que mon pays, sont, eux, apparus sur le tableau. Je ne comprends pas ce qui se passe. Il faut que le Secrétariat m'explique pourquoi le Cap-Vert ne peut pas voter alors que d'autres pays, qui n'ont pas non plus versé leur contribution, le peuvent. Quelque chose ne va pas au niveau du Secrétariat, car je suis sûr que nous avons payé nos arriérés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Shaaban (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Le 16 janvier dans l'après-midi, le Président a lu ses notes comme suit :

« Avant de poursuivre, j'informe les membres que depuis la publication du document A/ES-10/438, l'Afghanistan a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte. »

L'Assemblée a décidé de prendre note de cette information.

Dans une lettre datée du 13 janvier 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, et publiée sous la cote A/ES-10/438, figure une liste de pays. Chaque fois qu'après le nom d'un pays figure un renvoi à une référence de bas de page, il est expliqué, dans cette référence à la fin du document, que par sa résolution 63/4, l'Assemblée générale a décidé que les Comores, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et le Tadjikistan seraient autorisés à participer à ses votes jusqu'à la fin de sa soixante-troisième session.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Gambie pour une motion d'ordre.

M. Faati (Gambie) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour présenter une motion d'ordre. Cela est en rapport avec le fait que nous avons voté sur le projet de résolution publié sous la cote A/ES-10/L.21/Rev.1, qui était basé sur le projet de résolution initial présenté par l'Équateur. Je pense que nous venons de constituer aujourd'hui un précédent qui n'est pas bon, à savoir qu'un projet de résolution révisé a remplacé un projet initial. Ce n'est pas ainsi que nous opérons. Pour qu'un projet de résolution révisé soit

présenté, une délégation doit être un des auteurs du projet initial. Ce n'était pas le cas ici. Je tiens juste à relever qu'il s'agit là d'un précédent qui n'est pas bon et je pense qu'il faut en prendre note à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres qui ont réussi à obtenir ce qu'ils souhaitaient, à savoir recueillir un vote quasi unanime pour obliger Israël à appliquer la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, en commençant par l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu afin que notre population cesse d'être assassinée, devant bien entendu être suivi ensuite par le retrait total de la bande de Gaza occupée.

Nous tenons à remercier chacun d'entre vous, même nos frères et sœurs qui se sont abstenus. Ils se sont abstenus non parce qu'ils désapprouvaient le contenu du projet de résolution. Ils font partie du consensus visant à faire pression sur Israël pour l'isoler et, ainsi, pour qu'il respecte la résolution 1860 (2009).

Ce soir, je veux remercier, au nom du peuple palestinien et des courageux habitants de Gaza, chaque représentant qui a œuvré à l'élaboration de ce très puissant message politique. Et, si Israël ne le respecte pas, nous prendrons d'autres mesures. Nous irons frapper à la porte du Conseil de sécurité avec une résolution relevant du Chapitre VII et nous comptons sur l'Assemblée pour qu'elle se joigne à nous, qu'elle nous aide et nous appuie jusqu'à ce que l'on mette un terme à l'agression, que l'on parvienne au retrait total des forces israéliennes de Gaza, que le siège de notre peuple à Gaza soit levé et que tous les points de passage soient ouverts, conformément à l'Accord réglant les déplacements et le passage, en particulier les points de passage avec Israël, car Israël est celui qui impose un blocus à notre peuple. Nous allons réussir grâce au soutien de l'Assemblée générale.

Ce soir, l'Assemblée a envoyé un message très encourageant aux courageux habitants de Gaza dans leur lutte pour faire cesser immédiatement l'agression. Je tiens à remercier l'Assemblée générale et à féliciter les Membres qui ont réalisé ce qu'ils souhaitaient réaliser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais préciser, sans entrer dans plus de détails, que le Venezuela était convaincu que la majorité des membres de cette assemblée allaient voter pour le retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza. Dès lors, et ayant pris note de la majorité qui s'est dégagée en faveur du projet de résolution présenté par l'Égypte, lequel a apporté plusieurs modifications au projet de résolution présenté par le Président, je voudrais indiquer pour le procès-verbal que le Venezuela s'est dans ces conditions abstenu dans le vote.

M. Moreno Fernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation aurait préféré la formulation proposée à l'origine par la délégation de l'Équateur. Pour Cuba, cette formulation était la plus proche de la position adoptée par les pays du Mouvement des pays non alignés s'agissant de la tragique situation à Gaza. En fait, nous aurions préféré le texte initial que vous, Monsieur, aviez proposé. C'est pour cette raison que nous avons voté contre la proposition d'accorder la priorité au projet de résolution présenté par le représentant de l'Égypte. Néanmoins, en dépit de ces préférences et afin de montrer notre solidarité constante avec le peuple palestinien, avec la cause palestinienne et notre condamnation ferme de l'agression qu'Israël poursuit sur la bande de Gaza, nous avons voté pour la résolution ES-10/18.

Enfin, je tiens à vous féliciter, Monsieur, et à vous remercier pour vos généreux efforts et votre dévouement, qui se sont manifestés dans toutes les actions prises par l'Assemblée générale au cours des derniers jours.

M. Khazaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur, au nom de ma délégation pour votre ardeur au travail et pour votre direction éclairée. Nous admirons votre noble sens des responsabilités et la sympathie que vous avez exprimée pour la population innocente de Gaza. Ce que vous avez fait jusqu'ici est le véritable reflet des votes en conscience et de l'opinion publique. Nous espérons sincèrement que, sous votre direction exemplaire, cette séance pourrait adopter une résolution plus ferme condamnant les actes criminels du régime israélien et obligeant Israël à mettre immédiatement fin à cette agression et à ce massacre afin de compenser l'action inadéquate du Conseil de sécurité sur cette question.

Malheureusement, comme la résolution qui a été adoptée n'est pas ce qu'elle attendait, ma délégation s'est abstenue lors du vote. Je tiens à réaffirmer la position de principe de mon Gouvernement et de mon peuple, à savoir que la cause profonde de la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, est l'occupation de ce territoire par le régime israélien illégitime. À notre avis, tant que l'on ne traite pas de ce problème et que le peuple palestinien n'est pas en mesure d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination, tout espoir de paix durable et de stabilité dans la région ne sera rien d'autre qu'un vain souhait.

M^{me} Eilon Shahar (Israël) (*parle en anglais*) : Au cours de cette dixième session extraordinaire d'urgence, publique et interminable, de nombreux orateurs ont fait montre d'une grande maîtrise de la rhétorique, mais beaucoup moins de la réalité. Il est en fait bien connu qu'Israël s'est engagé dans ce conflit contre sa propre volonté. Les membres de l'Assemblée générale savent bien qu'Israël n'avait pas le choix, tout comme ils n'auraient pas le choix si la vie de leurs citoyens était en jeu. Ils savent bien qu'ils ne se contenteraient pas d'une simple résolution pour protéger la vie des hommes, femmes et enfants de leur pays contre d'incessantes attaques terroristes.

En outre, comme nous l'avons dit à l'ouverture de la présente session, le paragraphe 1 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies stipule que l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation tant que le Conseil demeure activement saisi de la question.

De surcroît, la résolution dont nous sommes saisis est particulièrement inadéquate et à l'évidence très partielle. Elle ne précise pas que le Hamas et ses amis terroristes ont lancé des milliers de roquettes et de mortiers sur un million de civils israéliens. Elle ne précise pas que le Hamas utilise des écoles, des hôpitaux, des mosquées et les demeures de civils pour y cacher des armes et y lancer des attaques. Elle ne parle pas des efforts gigantesques déployés par le Hamas pour introduire clandestinement des armes sophistiquées dans la bande de Gaza. Ces omissions et d'autres enlèvent toute pertinence à cette résolution car elle repose sur une réalité déformée.

Malheureusement, un fossé ne cesse de se creuser entre ce qui se passe dans le monde réel et les réactions que cela suscite ici, sur la 1^{re} Avenue. Nous nous trouvons face à une contradiction très inquiétante, qui remet en question la pertinence de notre travail et

l'efficacité de notre réponse. Alors que cet organe examine une résolution inspirée par des idées préconçues, Israël et de nombreux autres pays de la région œuvrent activement à instaurer sur le terrain des conditions propices à un règlement.

Pendant que beaucoup dans cette salle se délectent d'accusations vides, des progrès réels sont réalisés sur le terrain. Le terrorisme est un fléau destructeur et mortel. La lutte contre le terrorisme est une valeur consacrée par l'ONU et toute la communauté internationale. À ce titre, Israël espère obtenir un appui pour lutter contre les agressions terroristes incessantes commises par le Hamas et d'autres groupes. Si l'Assemblée générale désire réellement s'unir pour la paix, et pas seulement de manière symbolique, unissons-nous pour la paix et unissons-nous contre le terrorisme.

Pour la raison que je viens d'énoncer, nous trouvons la résolution dont nous sommes saisis inadéquate sur le plan de la forme et du fond. C'est pourquoi nous avons voté contre.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada continue d'appeler à un cessez-le-feu immédiat, viable et durable. Nous appuyons l'appel figurant dans cette résolution à respecter la résolution 1860 (2009) en vue de parvenir au cessez-le-feu. Le Canada déplore toutefois que la résolution manque manifestement à reconnaître que les attaques à la roquette lancées par le Hamas sont à l'origine de la crise actuelle. Les attaques à la roquette doivent cesser. C'est pour cette raison que le Canada s'est abstenu dans le vote sur cette résolution.

M. Palouš (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne (UE).

L'Union européenne a voté ce soir pour la résolution préconisant un cessez-le-feu immédiat conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'Union européenne constate que la résolution que nous venons d'adopter ne mentionne pas explicitement la question de la contrebande d'armes illégales et souligne que cette question devra être examinée si l'on veut trouver une solution viable. L'UE est disposée à contribuer aux efforts qui seront menés à cet égard.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons dit aujourd'hui, les États-Unis sont vivement préoccupés par la situation à

Gaza et dans le sud d'Israël. Il s'agit d'une question très grave qui a maintenant la meilleure chance d'être réglée par le biais d'efforts diplomatiques sur le terrain, y compris l'initiative égyptienne.

Les éléments de base nécessaires à un cessez-le-feu durable ont été énoncés. L'ONU s'est exprimée par le biais de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et le Secrétaire général est actuellement dans la région, s'efforçant de trouver une solution et de garantir la mise en œuvre de la résolution.

D'autres initiatives qui complètent et appuient ces efforts sont également en place, y compris le mémorandum d'accord concernant la prévention de la fourniture d'armes et de matériels connexes à des groupes terroristes, signé aujourd'hui à Washington, par les États-Unis et Israël. Cet effort vise à éliminer la cause directe des hostilités actuelles : l'afflux d'armes et d'explosifs à Gaza.

Une résolution distincte de l'Assemblée générale n'est ni nécessaire ni utile, surtout pas une résolution déséquilibrée qui omet de mentionner les attaques à la roquette lancées par le Hamas. Tous les efforts doivent se concentrer sur la tâche réelle de mettre en œuvre la résolution 1860 (2009) dans la région, afin que nous puissions nous orienter de nouveau vers les objectifs de la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité : une paix durable fondée sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation et de la terreur, et sur la solution des deux États, sur la base des accords et obligations précédents.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous louer des nobles efforts que vous avez déployés et de la noble mission dont vous vous êtes acquitté. Je pense que vous avez dirigé nos débats difficiles animé d'une foi inébranlable dans la justice. S'il y a une erreur dans l'issue de nos délibérations, ce n'est pas vous qui l'avez commise.

Je pense que la principale raison de demander et convoquer la reprise de cette session urgente, c'est que nous voulions faire cesser la paralysie générée par le Conseil de sécurité dans sa manière de faire face aux souffrances du peuple palestinien. Malheureusement, nous dénaturons ici l'objectif de la convocation de cette session. Nous sommes ici en train de reproduire la même inertie que celle qui frappe le Conseil de sécurité. Le Conseil a adopté la résolution 1860 (2009)

sans la doter d'une force exécutoire ou d'un quelconque mécanisme d'application.

La majorité qui a voté pour le projet de résolution d'aujourd'hui n'est pas celle dont le peuple palestinien de Gaza a besoin. Cette majorité n'est pas celle que le représentant de la Palestine a réclamée avant que nous ne procédions au vote. Cette majorité n'est pas celle à laquelle nous aspirions tous après des délibérations difficiles, formant le vœu de rendre service – un service mineur – au peuple palestinien de Gaza victime de cette agression israélienne sanguinaire.

Les auteurs du projet de résolution agissaient de bonne foi lorsqu'ils ont décidé de retourner à la séance plénière et de s'incliner devant la demande du Président de trouver un compromis dans l'intérêt des Palestiniens. Malheureusement, nous nous sommes retrouvés face à une manœuvre consistant à manipuler la procédure, et les inspirateurs de cette manœuvre n'agissaient pas, contrairement à nous, de bonne foi.

Tout ceci a abouti à un vote sur une question ayant un lien avec la douleur du peuple palestinien. Ce n'est pas ce que le peuple palestinien de Gaza attendait. Cela ne rend pas service aux Palestiniens de Gaza. Au contraire, cela sert précisément l'agression israélienne contre le peuple palestinien de Gaza. Nous venons de déformer l'important concept, consacré par la Charte, que nous appelons « légitimité internationale ».

Le représentant d'Israël a honteusement critiqué la résolution quelques minutes seulement après son adoption. Tous ici ont entendu ce que ce représentant a déclaré. Certains peuvent penser qu'ils ont remporté une victoire ce soir. Cette victoire n'est pas profitable au peuple palestinien de Gaza. Cette victoire est une nouvelle illustration de la paralysie du Conseil de sécurité, ce qui contredit la raison même pour laquelle nous tenons cette session extraordinaire.

Ceux qui ont voté pour cette importante résolution l'ont fait en pensant qu'ils rendraient ainsi service et qu'ils seraient en mesure de mettre un terme au dispositif d'agression israélien. Mais, je suis désolé de le dire, ils n'ont pas pu réaliser ces objectifs. De façon regrettable, Israël ignorera et éludera cette résolution, comme il l'a toujours fait. Chers collègues, vous leur avez donné juste assez de temps pour achever leur sale besogne contre le peuple palestinien de Gaza.

Ma délégation a dû, à son corps défendant, s'abstenir de voter sur un projet de résolution que nous estimons impropre par nature à aider le peuple

palestinien de Gaza, qui a besoin d'une aide véritable de notre part, une assistance véritable, et non de littérature, ni de poésie.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de vous remercier pour votre patience, votre dévouement, de vos conseils et de la manière dont vous avez dirigé nos travaux dans le cadre de ce processus extrêmement complexe. Je suis d'accord avec mon collègue syrien lorsqu'il dit que la bonne foi ne donne parfois aucun résultat au sein de cette organisation.

Je souhaite expliquer le vote de l'Équateur. Nous nous sommes abstenus de voter sur cette résolution. Cela semble aller à l'encontre de la déclaration que j'ai faite ce matin au nom du Gouvernement et du peuple équatoriens dans cette même salle. Pourquoi nous sommes-nous abstenus? Nous nous sommes abstenus simplement parce que nous ne pouvons pas comprendre comment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent pas être d'accord sur le retrait immédiat des forces militaires israéliennes du territoire de Gaza.

Nous sommes réellement surpris par le troisième alinéa du préambule du projet de résolution que nous venons d'approuver massivement. Dans ce troisième alinéa du préambule, nous mettons au même niveau les victimes israéliennes, au nombre, peut-être, de huit ou neuf, et les victimes palestiniennes dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de 5 000 morts et blessés, dont nous savons que la plupart sont des civils, y compris des femmes et des enfants, victimes innocentes. C'est ce que dit le troisième alinéa du préambule du projet de résolution, et une majorité d'entre nous dans cette salle vient de voter pour.

Puisque les méandres de la procédure semblent pouvoir servir de refuge, je suis d'accord avec celui de mes collègues qui m'a précédé à cette tribune s'agissant du problème de procédure. Le représentant de l'Égypte et le représentant de l'Union européenne ont indiqué que la proposition qui a été mise aux voix cet après-midi était pratiquement identique à la proposition originale. Par conséquent, la procédure aurait voulu que l'on procède au vote paragraphe par paragraphe. Je ne sais pas ce qui se serait passé si les Membres de cette organisation avaient dû voter sur le troisième alinéa du préambule.

Ma délégation aurait aimé que l'on vote sur les alinéas et les paragraphes résultant d'amendements de ce projet de résolution qui était pratiquement identique

au texte original. Je souhaite simplement faire cette observation et qu'il soit pris acte de ce problème de procédure.

Je souhaite enfin rappeler que le peuple équatorien est ici présent et qu'il a tenu la position qui a été la sienne cet après-midi parce qu'une chose fondamentale nous importe : le bien-être et la survie du peuple palestinien. Nous regrettons d'avoir eu à nous abstenir car tout le monde connaît la position de mon gouvernement, de mon pays et de mon peuple à cet égard.

Maintenant que j'ai pu éclaircir ce point, je voudrais remercier une nouvelle fois le Président de sa patience et de la manière dont il a dirigé nos travaux, et je voudrais regretter une nouvelle fois, comme je l'ai indiqué, qu'après que ma délégation eut agi de bonne foi, en tentant de revenir à la proposition d'origine, cela ait totalement été ignoré par l'autre partie. Je le regrette et réaffirme notre solidarité inconditionnelle avec le peuple palestinien.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Je souhaite prendre la parole au titre des explications de vote, puisque nous nous sommes abstenus. Je souhaite qu'une telle abstention ne soit pas mal interprétée.

Nous appuyons fermement la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité qui appelle à un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté. Nous reconnaissons que ce conflit affecte profondément les civils, et il est vital que des efforts diplomatiques pour trouver une solution permettant un cessez-le-feu durable aboutissent, et ce très bientôt. Nous estimons que toutes les parties doivent éviter les mesures pouvant causer des souffrances inutiles ou accrues aux civils innocents.

Si nous estimons que le projet de résolution sur lequel nous avons voté représentait une amélioration par rapport au texte qui avait été distribué hier, nous pensons qu'il ne va finalement pas assez loin, parce que pour instaurer un cessez-le-feu durable, il faut prendre des mesures qui ne figurent pas dans le document sur lequel nous avons voté. Notamment, pour instaurer un tel cessez-le-feu durable, les tirs de roquettes contre Israël doivent cesser, et la contrebande d'armes en direction de Gaza doit également cesser.

Si de tels éléments avaient été inclus dans le texte, et si nous cherchions véritablement à faire avancer le débat au-delà de celui que nous avons fait jusqu'à ce jour en examinant ce qui est nécessaire pour instaurer

un tel cessez-le-feu à plus long terme et durable, nous aurions été en mesure d'appuyer la résolution.

Pour terminer, je souhaite également indiquer que nous sommes troublés par les suggestions de certains au cours de ce débat selon lesquelles c'est en isolant Israël que nous réussirons. Isoler Israël n'est pas une voie susceptible de mener à la paix. La paix doit se faire entre les parties. Nos efforts doivent viser à rapprocher les parties pour parvenir à cette paix.

Ce conflit a mis une nouvelle fois en évidence la nécessité vitale d'une solution des deux États pour résoudre le conflit israélo-palestinien. L'Australie demeure vigoureusement attachée à cet objectif et invite instamment les parties à ne manager aucun effort à cet effet.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*): La cause palestinienne est aussi une cause indonésienne. En effet, pour de nombreux Indonésiens, moi-même y compris, être indonésien équivaut à être palestinien. C'est pourquoi nous avons le cœur très lourd, car aujourd'hui, probablement pour la première fois, l'Indonésie n'a pas pu se rallier au consensus et appuyer une résolution de l'Assemblée générale sur cette question. Notre assemblée universelle a toujours défendu la cause palestinienne, l'Indonésie a toujours été à l'origine de ces résolutions ou en a été coauteur et, bien évidemment, elle a toujours défendu la cause palestinienne.

Nous trouver dans l'incapacité de souscrire à cette résolution est d'autant plus irritant pour nous que l'Indonésie a été l'un des principaux avocats de la reprise de cette session extraordinaire d'urgence. C'est pourquoi nous avons le sentiment qu'il nous appartient d'expliquer pourquoi nous n'avons pas été en mesure de voter pour le projet de résolution qui vient d'être adopté et, par conséquent, d'exprimer clairement notre appui sans équivoque à nos frères et sœurs palestiniens.

Il y a des moments où à l'ONU et à l'Assemblée générale, nous devons placer notre conscience morale avant tout le reste. Nous avons vu votre projet de résolution, Monsieur le Président, et comme nous l'avons indiqué à notre première journée de débat, il fallait faire plus que se contenter de réaffirmer les résolutions du Conseil de sécurité. Cependant, avec tout le respect que nous devons à la présidence de l'Assemblée, nous avons résisté à la tentation de proposer des ajouts à cette résolution, de telle manière qu'il nous serait plus facile de l'appuyer. Nous l'avons

fait par respect pour la présidence et par souci d'obtenir un consensus.

Toutefois, à la dernière minute, des amendements ont été proposés, lesquels, je le comprends parfaitement, ont été préparés avec le plus grand soin par nos amis et frères de l'Union européenne. Mais, avec la plus grande humilité et en toute conscience, ma délégation aurait beaucoup de mal à expliquer, non pas seulement à nous-mêmes ou à nos collègues dans cette salle, mais à notre propre peuple, pourquoi nous n'avons pas été capables, en tant qu'assemblée – non pas le Conseil de sécurité, mais l'Assemblée de 190 et quelques États Membres – de dire explicitement à Israël, la puissance occupante : cela suffit, mettez fin à la violence et quittez Gaza tout de suite.

C'est pourquoi nous sommes préoccupés par cet amendement apporté au texte du Président. Au troisième alinéa du préambule du nouveau texte publié sous la cote L.21/Rev.1, nous sommes dans l'incapacité, en tant qu'Assemblée générale, ne serait-ce que d'identifier le principal auteur de cette situation, à savoir Israël. Bien sûr, chaque vie perdue est une mort de trop. Il va sans dire qu'on ne peut pas affirmer qu'une vie de civil est plus importante qu'une autre vie de civil. Nous condamnons et sommes attristés par chaque vie civile perdue, qu'elle soit palestinienne ou israélienne. Cependant, suggérer qu'il existe une sorte de parité, nous avons du mal à l'accepter et nous le disons avec la plus grande humilité.

Je sais que dans cette assemblée, nous sommes toujours à la recherche de l'équilibre et du compromis, mais il y a des moments, et c'est le cas actuellement, où nous nous trouvons incapables d'avoir ce type de conscience. Nous pensons que ce soir, il est temps de dire clairement et à voix haute, comme notre collègue l'a dit, que nous ne sommes pas le Conseil de sécurité, mais l'Assemblée générale des Nations Unies.

En tant que pays démocratique, nous devons rendre compte à nos citoyens dans notre pays, et pas seulement dans cette salle. Nous pouvons dire que nous ne pouvons pas appuyer cette résolution, non pas parce que nous n'appuyons pas la Palestine. Au contraire, nous sommes tellement à 110 % pour la Palestine que nous considérons que cette résolution ne va pas suffisamment loin dans sa condamnation d'Israël et n'exige pas qu'Israël se retire immédiatement du territoire palestinien occupé. C'est pourquoi je tiens à dire avec une complète clarté que si nous nous abstenons aujourd'hui, c'est pour montrer plus que

jamais notre solidarité à 110 % avec le peuple palestinien, et avec les souffrances qu'il endure, et dire que nous exigeons que les Israéliens se retirent immédiatement de la bande de Gaza et mettent fin au carnage maintenant.

M. Loayza Barea (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens avant tout à vous faire part, au nom de ma délégation, de notre respect pour votre engagement à l'égard de la cause du peuple palestinien. Nous avons écouté l'appel véhément que vous avez lancé au moment de la reprise de cette session de l'Assemblée générale. Lorsque nous avons pris connaissance du texte du projet de résolution que vous avez soumis aux membres, nous avons indiqué très clairement, dans plusieurs interventions, que ce texte reflétait sans équivoque le sentiment de la communauté internationale.

Bien sûr, la Bolivie aurait appuyé la proposition de l'Équateur, telle que modifiée, car elle enrichissait vraiment le texte et lui donnait du sens, en demandant à la puissance occupante de se retirer immédiatement de la bande de Gaza.

En tout état de cause, une résolution a été adoptée. La Bolivie a voté pour, non pas en raison de questions qui sont liées à des aspects de procédure, ce que, je l'espère, nous serons tous en mesure de comprendre un jour, en particulier ceux qui souffrent le plus en ce moment. Nous avons voté pour ce texte, parce que nous pensons que la cause de la paix est primordiale et que l'Assemblée générale a le devoir, inévitablement, de continuer à se prononcer aussi souvent que nécessaire. Nous pensons que cette résolution ne doit pas être interprétée comme rendant impossible toute autre résolution ultérieure. Au contraire, nous pensons qu'elle constitue un progrès et ouvre la voie à des perspectives plus larges.

Nous tenons tout particulièrement à exprimer, avec une absolue clarté, notre condamnation du pays agresseur. C'est la raison pour laquelle nous avons rompu nos relations diplomatiques avec lui. En particulier, nous tenons à réaffirmer notre plus grande solidarité avec la cause du peuple palestinien.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica a voté pour la résolution ES-10/18 que l'Assemblée générale a adoptée ce soir. Le Costa Rica a voté pour ce texte parce qu'il estime qu'il traite des aspects les plus urgents de la grave situation qui règne dans la bande de Gaza. Malheureusement, toutefois, le texte adopté ne fait pas mention de la part de

responsabilité qui revient au Hamas concernant la détérioration de la situation politique et de la crise à Gaza. Nous aurions également souhaité que le texte inclue une condamnation explicite des actes de terrorisme que commettent depuis longtemps certains extrémistes palestiniens contre la population civile et le territoire israéliens.

Le Costa Rica a déjà établi des relations diplomatiques avec l'État palestinien, qui a le droit d'exister et de vivre en paix aux côtés d'Israël à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions préciser que notre délégation s'est abstenue dans le vote sur la proposition soumise par la délégation égyptienne pour une seule raison, ou plus exactement pour une raison fondamentale. Nous aurions apprécié que, comme la proposition présentée par la délégation équatorienne, le texte condamne de manière ferme et spécifique l'occupation israélienne du territoire de Gaza et exige, comme nous pensons que l'exige la communauté mondiale, le retrait des forces d'occupation israélienne de la bande de Gaza. Mon pays, le Venezuela, pensait que cet élément était acceptable pour la majorité au moins des délégations des pays arabes.

J'ai ici en mains un câble venu du Qatar, une dépêche publiée par l'agence de presse Al-Jazira qui fait part d'une réunion tenue hier par les hautes autorités des pays de la Ligue des États arabes. Selon cette dépêche, cette importante réunion de haut niveau, qui a notamment rassemblé plusieurs chefs d'État, a approuvé « une condamnation énergique d'Israël et exige qu'Israël se retire de la bande de Gaza ».

Le Venezuela pensait en toute bonne foi que cette question pouvait être acceptée et appuyée par une majorité des délégations représentées au sein de cette instance. Bien entendu, nous étions convaincus que la puissance occupante, Israël, et ses alliés les plus proches protesteraient, mais il nous paraissait inconcevable que des délégations de la Ligue des États arabes puissent ne pas être d'accord s'agissant de demander à la puissance occupante de se retirer immédiatement du territoire palestinien.

Nous ne comprenons pas, et il me coûte de le dire, pourquoi cette requête, qui, je le répète, recueille l'appui écrasant de la communauté mondiale, en particulier du monde arabo-islamique, n'a pas pu être acceptée par une majorité des membres ici présents.

Compte tenu de ces circonstances, notre délégation réaffirme son appui absolu à la cause du peuple palestinien, à son droit à l'autodétermination et à son objectif de créer un État libre, indépendant et souverain, résultant de cette autodétermination. Les membres peuvent être sûrs que le Venezuela poursuivra ses efforts solidaires avec le peuple palestinien et sa cause, qui est aussi celle du peuple vénézuélien.

C'est pourquoi, même si nous aurions souhaité que, par exemple, le projet de résolution présenté par la délégation de l'Équateur, aborde d'autres questions, nous estimons que le document soumis par le Président, qui mérite notre plus profond respect, traduit fondamentalement le sentiment majoritaire au sein de cette instance. Le seul amendement, présenté par la délégation équatorienne, avec l'appui et l'assentiment, entre autres, du Venezuela, a consisté à exiger qu'Israël, la puissance occupante, se retire immédiatement de la bande de Gaza. Comme la résolution ES-10/18 ne contient pas ce point fondamental à nos yeux, il sera impossible de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient tant que la puissance occupante campera sur ses positions et continuera de commettre des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité. C'est donc pour les raisons que je viens d'expliquer qu'à notre grand regret, nous nous sommes abstenus dans le vote.

Nous sommes persuadés que le peuple palestinien, le peuple arabe et tous les peuples du monde approuvent la demande qu'Israël, la puissance occupante, se retire de la bande de Gaza, et c'est pourquoi nous tenons à exprimer notre point de vue et à redire, afin que cela soit consigné dans le compte-rendu de séance, que la République bolivarienne du Venezuela s'est abstenue pour cette seule et unique raison.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais indiquer que les délégations dont le vote n'a pas été reflété fidèlement sur le tableau d'affichage sont invitées à se présenter à la table de vote du Secrétariat afin d'indiquer quelle était leur intention de vote.

Nous sommes sur le point de clore la liste des orateurs.

M. Belkheir (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Nous rendons hommage à votre humanité et à la noblesse de votre caractère, Monsieur le Président, ainsi que vos efforts pour soutenir la juste cause d'un peuple qui est massacré et dont la terre est occupée. Nous estimons que ce sentiment a été parfaitement reflété dans les déclarations que vous avez faites,

Monsieur le Président, ainsi que dans la position courageuse que vous avez adoptée et l'opinion que vous avez émise dès les premiers jours.

Mon pays a voté pour la résolution ES-10/18. Toutefois, nous aurions souhaité qu'elle soit plus ferme et plus à la mesure de la catastrophe qui se produit sur le terrain et du massacre du peuple palestinien à Gaza. Nous sommes bien conscients néanmoins qu'il est difficile de faire davantage, compte tenu de l'équilibre international au sein de l'Organisation. Nous avons conscience de ce fait. Cela dit, cette résolution très insuffisante est acceptable pour notre pays.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous exprimons notre sincère reconnaissance pour les efforts que vous avez personnellement déployés pour encourager l'Assemblée générale à adopter la résolution ES-10/18 afin qu'elle manifeste sa solidarité avec le peuple palestinien et condamne les mesures illégales prises par Israël dans la bande de Gaza en particulier, et plus généralement sur l'ensemble des terres palestiniennes occupées.

Comme de nombreuses autres délégations, nous aurions préféré un langage plus ferme condamnant l'agression israélienne sur la bande de Gaza et demandant un retrait sans condition d'Israël de la bande de Gaza. Cependant, suite à l'appel lancé par la délégation palestinienne sœur, nous avons décidé de voter pour la résolution. Nous avons ainsi fait car elle avait l'appui du plus grand nombre possible d'États Membres et afin de garantir qu'elle accompagnera les efforts et les initiatives diplomatiques en cours dans la région visant à obtenir un cessez-le-feu immédiat et le retrait immédiat et sans condition des forces israéliennes de Gaza.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour vous exprimer, Monsieur le Président, notre sincère satisfaction et vous remercier de l'action rapide que vous avez prise après l'agression israélienne contre Gaza. Votre décision de convoquer de nouveau la dixième session extraordinaire d'urgence à la fin de la semaine dernière, peut-être le jour même de l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, a fortement facilité l'adoption de cette résolution. Vos efforts sans relâche ont aussi permis l'élaboration d'un projet de résolution que nous, le représentant de la Palestine et tous les autres représentants ici, avons utilisé comme base pour la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui.

À cet égard, je tiens également à remercier tous ceux qui ont voté pour la résolution et même ceux qui se sont abstenus et à adresser mes sincères remerciements à mon voisin le représentant de l'Équateur et aux autres coauteurs. Nous sommes tous sur le même bateau et avons le même objectif. Cette résolution n'est pas la victoire de certains contre d'autres, c'est une victoire pour nous tous.

Je voudrais seulement aborder certains points qui ont été soulevés à propos de la résolution. S'agissant du troisième alinéa du préambule, il est très clair et exprime notre vive préoccupation devant l'évolution de la situation sur le terrain depuis l'adoption de la résolution 1860 (2009). Il n'assimile en aucun cas l'agresseur et les victimes car il affirme « en particulier depuis l'intensification des opérations militaires dans la bande de Gaza », qui ne sont pas des opérations militaires intensifiées conduites par la population palestinienne contre elle-même dans la bande de Gaza, « qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils, y compris des femmes et des enfants », et ici est mentionné un point très important : « le bombardement de services de l'Organisation des Nations Unies, d'hôpitaux, de locaux d'organes de presse et d'infrastructures publiques ». Les Palestiniens n'ont pas bombardé des hôpitaux, les locaux d'organes de presse ou les services de l'Organisation des Nations Unies. Il apparaît bien clairement, d'après le langage de la résolution, de qui il s'agit précisément. La dernière phrase de ce paragraphe, qui est tirée directement de la résolution 1860 (2009), a dû être maintenue pour respecter l'équilibre requis.

Ceux qui disent que nous sommes opposés au retrait des forces de Gaza devraient lire le premier paragraphe, qui utilise le terme « exige ». La résolution du Conseil de sécurité utilise le membre de phrase « souligne l'urgence et appelle à ». Exiger quelque chose est très différent d'appeler à faire quelque chose.

À cet égard, ce que nous appelons à faire est instaurer un cessez-le-feu. Afin de parvenir à un retrait total des forces israéliennes de la bande de Gaza, nous devons d'abord avoir un cessez-le-feu. Comment peut-on demander un retrait s'il n'y a pas de cessez-le-feu? Nous travaillons sur plusieurs fronts à cet égard.

Comme tous le savent ici, l'Égypte facilite sans relâche jour et nuit des négociations entre les deux parties, et nous sommes très près d'aboutir. Je suis certain que cela sera suivi par le retrait des forces de Gaza.

L'Égypte, tout comme de nombreux chefs d'État et de gouvernement du monde arabe, n'a pas participé à la conférence organisée hier pour les dirigeants parce le quorum n'était pas atteint. Cependant, d'autres dirigeants extérieurs au monde arabe et même des représentants de certaines factions y ont participé. Je ne me suis associé à aucune déclaration issue de cette réunion car je n'y ai pas assisté. C'était une réunion très importante à laquelle ont participé des personnalités éminentes, mais nous n'en faisons pas partie. Je suis donc dans le regret de répondre à mon collègue et ami, le représentant du Venezuela, que la réunion d'hier n'était pas une conférence au sommet des pays arabes, mais des consultations parallèles entre des chefs d'État et de gouvernement, des personnalités éminentes, d'autres personnes qui sont extérieures au monde arabe et des représentants de factions du peuple palestinien que tous connaissent ici. Il y a donc eu des consultations sur ce qu'il fallait faire.

Il faut donc nous concentrer sur ce qui doit être fait sur le terrain. La question n'est pas de savoir si nous allons adopter une résolution au niveau du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. Il faut nous concentrer sur les efforts régionaux et internationaux visant à mettre tout cela en perspective et à obtenir d'abord un cessez-le-feu et, immédiatement après, un retrait.

Le Président (*parle en anglais*) : Je sais que nous sommes tous fatigués. Je remercie tout le monde d'être resté. Mais je manquerais de franchise si je ne disais pas, qu'en plus d'être très fatigué, je suis aussi très triste et déçu. La situation est bien pire que je ne le pensais. Notre frère égyptien a dit que nous étions tous dans le même bateau et c'est certain. Nous sommes tous dans le même bateau, mais nous n'en sortirons pas si nous n'agissons pas d'une manière plus décisive et volontariste.

Conformément au paragraphe 6 de la résolution ES-10/18, la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale est ajournée à titre provisoire.

La séance est levée à 21 h 50.